

Stationnement

On peut désormais payer avec son téléphone à Chambéry

Depuis le 18 mars, les automobilistes peuvent payer leur place de parking avec leur téléphone. « C'est une réponse innovante pour simplifier la vie des automobilistes », souligne Michel DANTIN, maire de Chambéry. C'est l'opérateur PayByPhone qui a été retenu pour la mise en place de ce service. Les utilisateurs, en téléchargeant l'application sur leur téléphone, peuvent ainsi payer leur stationnement très facilement, sans avoir besoin de monnaie. Un SMS prévient l'utilisateur quand le temps payé va bientôt expirer et il a alors la possibilité de le prolonger s'il le désire. À l'inverse, s'il revient au bout de quarante-cinq minutes, alors qu'il avait bloqué deux heures, il peut interrompre le stationnement et ne payer que les quarante-cinq minutes. « Ce

service répond véritablement à une attente des automobilistes dans tout l'Hexagone pour faciliter le paiement du stationnement et nous sommes très heureux de déployer cette solution au cœur de la Savoie », indique Philippe LE-ROUGE, président de PayByPhone France. Pour acheter un ticket de stationnement, il suffit d'indiquer la zone tarifaire de stationnement (matérialisée par un code à 5 chiffres ou par géolocalisation), le véhicule concerné via la plaque d'immatriculation et la durée souhaitée. Après validation, un ticket électronique apparaît instantanément sur les terminaux des agents contrôleurs et le montant est débité sur la carte bancaire de l'automobiliste. Pour stopper ou prolonger le temps de stationnement à distance, il suffit de se connecter de la même façon et



Michel Dantin (au centre), Aloïs Chassot et Josiane Beaud, lors de la présentation du service de paiement dématérialisé.

suivre les instructions. Pour une première utilisation, l'utilisateur doit se munir d'une carte bancaire et du numéro d'immatriculation de son véhicule. Cette démarche est faite une seule fois pour toutes les villes équipées. À partir d'un même compte, le client peut également régler le stationnement de plusieurs véhicules, ce qui

représente un réel avantage pour les familles. Le service propose également de la géolocalisation pour retrouver son véhicule et la place de stationnement, pour ceux qui ont un peu la tête dans les nuages... Si vous n'avez pas de smartphone, vous pouvez composer un numéro de téléphone non surtaxé 01 74 18 18 18.

Barberaz

Des détecteurs de mouvement dans les lampadaires

En partenariat avec l'entreprise Citeos, qui a déjà installé les lampadaires à LED dans la rue du Moulin à huile, la commune de Barberaz a décidé de mettre en place des « détecteurs de mouvements » dans cette même rue. Le principe est de laisser allumer normalement pendant les heures de fréquentation (avant 20h et à partir de 5h du matin), puis le niveau de l'éclairage est abaissé à 10% en mode réduit et repasse à 100% lors de la détection de personnes ou de véhicules en mouvement. Ceci pour continuer à économiser l'énergie de façon responsable.